



Emploi saisonnier dans la commune où on est conseiller municipal

Par **smartieees**, le **17/08/2009 à 12:24**

Bonjour, ma soeur est conseillère municipale depuis maintenant 2 ans. Elle est, en été, adjointe de direction/animatrice de centres aérés depuis 9 ans dans la même commune. Cependant, jusqu'à présent, le recrutement des vacataires de cet aéré est régi par une autre commune de l'agglomération... L'emploi saisonnier de ma soeur est-il actuellement illégal? le deviendrait-il si la mairie de la commune reprenait la gestion du recrutement des saisonniers? Merci de vos réponses..